



FICHE TECHNIQUE

KITS ANTIPOLLUTION

Date de Création FT :	02/01/2008	Date Modification FT:	16/11/2016
--------------------------	------------	--------------------------	------------

Kit ADR modulable "spécial tous liquides"

Réf. **KTLADR**

Capacité d'absorption 40 litres

Poids du kit 5 kg

Description

Élaboré dans un bac de 25 litres, il permet de récupérer une fuite éventuelle sous un camion, un réservoir, ou de servir de stockage pour les absorbants.

Type

Hydrophile.

Absorbe les hydrocarbures, l'eau, et la plupart des produits chimiques, acides, solvants, bases etc.

Composition du kit 40 litres

- 1 bac P.E. de 25 litres (Dim. L 615 x l 435 x h 160 mm)
- 20 feuilles 40 x 50 cm
- 1 boudin Ø 8 x 120 cm
- 1 pelle et 1 balayette
- 5 essuyeurs
- 3 sacs de récupération
- 1 paire de gants de protection nitrile
- 1 paire de lunettes protectrices
- 1 lampe torche waterproof (piles fournies)
- 1 gilet de signalisation jaune fluo (norme européenne)
- 2 seaux de 1 litres de granulés

Conseils d'utilisation

- > Évaluer la nature des matériaux déversés et identifier leur origine
- > Prendre des mesures pour contenir les liquides et assurer l'étanchéité des canalisations
- > Fermer les vannes, déplacer les bidons percés et colmater les fuites là où il est possible et sûr de le faire sans danger
- > Les produits absorbants adoptent les caractéristiques de tous les types de produits qu'ils absorbent
- > Assurez vous d'éliminer les produits absorbants usagés et les liquides déversés en conformité avec les lois applicables localement
- > Nettoyer correctement tous les outils et le matériel réutilisable avant toute nouvelle utilisation
- > Remplacer les produits absorbants et les équipements de sécurité utilisés à chaque opération de nettoyage



***Nos kits ADR (classe 1) contiennent l'équipement de protection individuelle requis pour les membres d'équipage en conformité de l'ADR 2017**

Avantages

Le kit absorbant antipollution est la solution adaptée pour intervenir rapidement et efficacement afin d'éviter la propagation d'une pollution lors de fuites ou de déversements accidentels.

